



Compte rendu de la Réunion du vendredi 2 décembre 2022

Convocation 24 novembre 2022.

Présents : Mr MOULY Alain– Mr ROUSSEL Christian - Me GUERRERO Jeannine - Mr BARREAU Jean Guy - Mr BOULET Bernard

Excusé : Me MEYRUEIX Virginie Donne pouvoir à M ROUSSEL Christian

Absent :

Me STEENBERGEN Aviva décédée.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu de la séance précédente 28 09 2022.
- 2 – Informations.
- 3 – Location salle Aviva : Hiver/Eté.
- 4 – Transfert taxe aménagement (délibération).
- 5 – Travaux ONF (délibération).
- 6 – Approbation du plan local de sauvegarde (délibération).
- 7 – M 57
- 8 – Echange chemin de Merlac
- 9 – RIFSEEP et C I A
- 10 - Questions diverses.

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28/09/2022 :

Le compte rendu du conseil du 28/09/2022 envoyé à chacun des membres du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres du conseil.

2 – INFORMATIONS :

Le puits (novembre 2022) du captage du Brian est terminé. Il a été réalisé par l'entreprise THOUY. Au mois de novembre 2022 la canalisation d'eau en limite est de l'espace Barreau est réalisée par l'employé municipal M Petit Jérôme. Travaux en régie d'un montant de 3976,14€.

Le panneau de signalisation salle des rencontres va être remplacé par un panneau salle Aviva Steenbergen.

Par délibération du conseil du 23/09/2022 l'éclairage public sera coupe de 23h à 5h.

Monsieur le Maire commente l'ordre du jour du prochain conseil communautaire du 8 décembre 2022.

3 – LOCATION SALLE AVIVA HIVER/ETE :

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la livraison d'électricité ont augmentés, il propose que le montant de la location de la salle Aviva Steenbergen soit revalorisés pour tenir compte du coût de l'énergie.

Monsieur le Maire propose d'adopter les tarifs suivants :

		Eté	Hiver
Habitants Rieussec	de	50€	80€
Habitants l'extérieur	de	80€	120€

Gratuit pour l'association lous braves efantous ainsi que pour la première location de l'association Bessieux.

Vote : Le conseil vote à l'unanimité la proposition ci-dessus.

4 – TRANSFERT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT (délibération):

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de fixer les modalités de reversement de la taxe d'aménagement perçue par les communes, par délibération concordante avant le 31 décembre 2022.

Le montant du reversement est 0€. Mr le maire est mandaté pour régler toutes les démarches administratives liées à ce dossier.

Vote : Après discussion, à l'unanimité des participants la délibération est adoptée.

5 – TRAVAUX ONF (délibération) :

Monsieur le Maire informe le conseil de la proposition d'assiette des coupes de bois faites par l'ONF pour 2023 et demande au conseil le pouvoir de signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations.

Vote : Après discussion le conseil municipal valide la proposition, une délibération est établie.

6 – APPROBATION DU PLAN LOCAL DE SAUVEGARDE (délibération) :

Monsieur le maire rappelle que PCS peut être consulté en mairie, il permet d'assurer la protection des personnes et des biens.

Le PCS est constitué

- du livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de la crise.
- La carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Mr le maire propose au conseil municipal de donner un avis favorable au plan municipal de sauvegarde.

Vote : Le conseil municipal accepte le PCS, une délibération sera établie.

7 – M57 (Délibération):

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Mr le maire propose au conseil municipal d'approuver le passage de la commune de Rieussec à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023

Vote : Le conseil municipal approuve le passage de la commune de Rieussec à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023, une délibération sera établie.

8 – ECHANGE CHEMIN DE MERLAC (Délibération) :

Pour mettre en sécurité du hameau de Merlac Monsieur le maire Propose au conseil :

De céder une partie du chemin communal N°5 à partir du point extrême Nord de la parcelle E 195 en créant une servitude de passage pour laisser à la commune la possibilité d'exploitation de la parcelle E 216.

A faire cadastrer le chemin usité depuis de nombreuses années par la société HACAR.

Demande à la société HACAR de faire un don à la commune de 30 m² de la parcelle E 393 afin sécuriser le premier périmètre de protection de la source de Fountingou.

Vote : Le conseil municipal accepte l'échange et ses conditions, une délibération sera établie.

9 – RIFSEEP et C I A (délibération) :

L'attribution du Cia est de la responsabilité du Maire, toutefois ce dernier a sollicité l'ensemble du conseil pour connaître les appréciations de chaque conseiller sur l'implication et l'expertise des agents.

10 – QUESTIONS DIVERSES :

10-A Il est demandé la réfection de la toiture du « péla dou » des chasseurs.

Un dossier de demande de subvention sera constitué.

10-B l'ensemble des conseillers ont évoqué la possibilité de compléter le conseil suite au décès d'Aviva STEENBERGEN. Cette éventualité n'a pu être envisagée car dans les communes de moins de 1000

habitants lors du décès ou de la démission d'un conseiller le siège reste vacant. Seulement dans le cas ou le conseil municipal a perdu, par l'effet de vacances, au moins le tiers de ses membres, il convient de les remplacer (art. L ; 258 du code électoral)

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h.

Approbation du COMPTE RENDU du 2 décembre 2022		
BARREAU Jean Guy	BOULET Bernard	GUERRERO Jeannine
MEYRUEIX Virginie <i>Donne pouvoir à Mr ROUSSEL C</i>	MOULY Alain	ROUSSEL Christian
STEENBERGEN Aviva <i>Décédée</i>		

La secrétaire de séance ROUSSEL Christian